

Repères EMPLOI FORMATION

n° 36 Novembre 2020

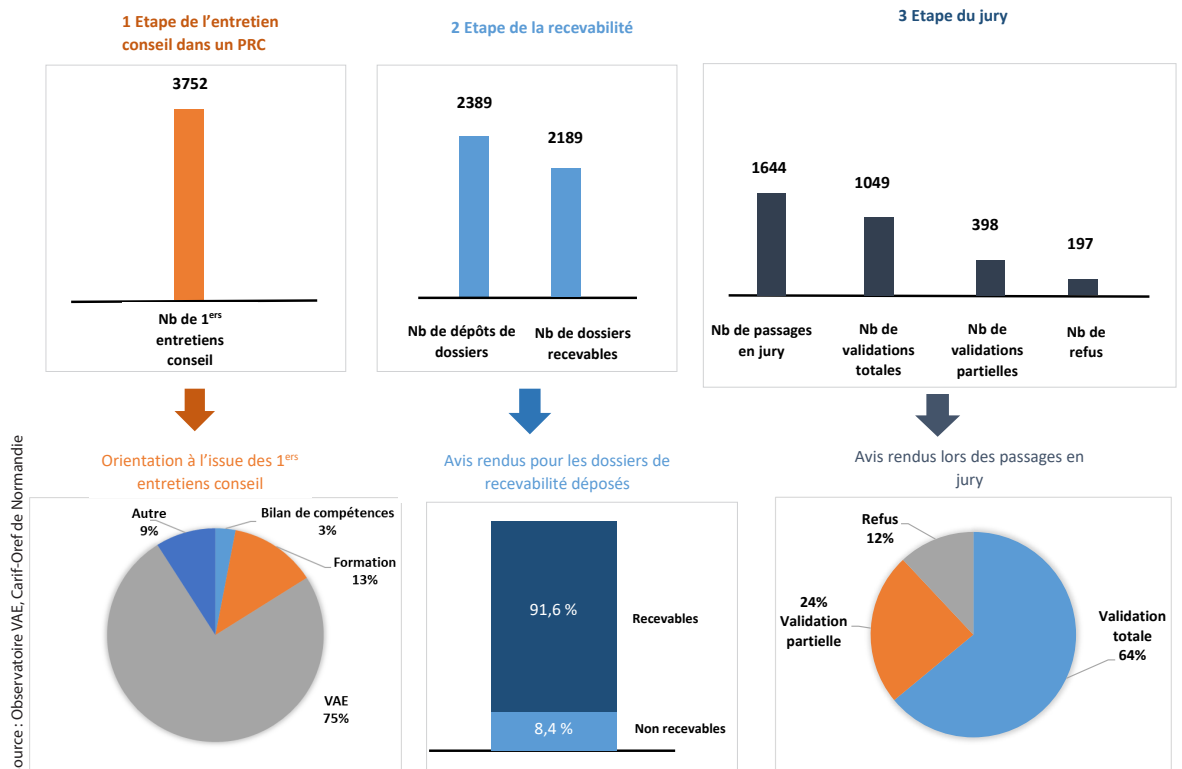
Les chiffres clés de la VAE en Normandie - 2019

Les données présentées dans ce document sont issues de l'outil de consolidation du Carif-Oref de Normandie. Cette base de données est alimentée par les Points relais conseil (PRC) et les organismes certificateurs normands. Elle permet une observation large et partagée du dispositif VAE en Normandie via ses trois grandes étapes que sont l'entretien conseil en PRC, la recevabilité et le passage en jury.

L'année 2019 est marquée par une baisse significative de 26,1 % de dépôt de dossiers de recevabilité, alors que le nombre de passages en jury augmente de 12,4 %.

2019 : une année mitigée pour la VAE

Figure 1 : Effectifs à chaque étape du parcours VAE en 2019



Baisse de 10 % des personnes accueillies dans les PRC normands en 2019

Le passage par un PRC permet aux candidats à la VAE d'être conseillés sur le bien-fondé de leur démarche, orientés vers une ou plusieurs certifications via la VAE ou être dirigés vers un autre dispositif.

Outre le premier entretien conseil, les entretiens de suivi ou le suivi particulier sont proposés.

En 2019, tous types d'entretien conseil confondus, 4 993 entretiens ont été dispensés dans les PRC normands, soit 10 % de moins qu'en 2018. Cette baisse des publics accueillis concerne tant le premier entretien conseil (3752 en 2019, soit moins 11 % par rapport à l'année précédente) que l'entretien de suivi (971 en 2019, soit 11 % de moins qu'en 2018).

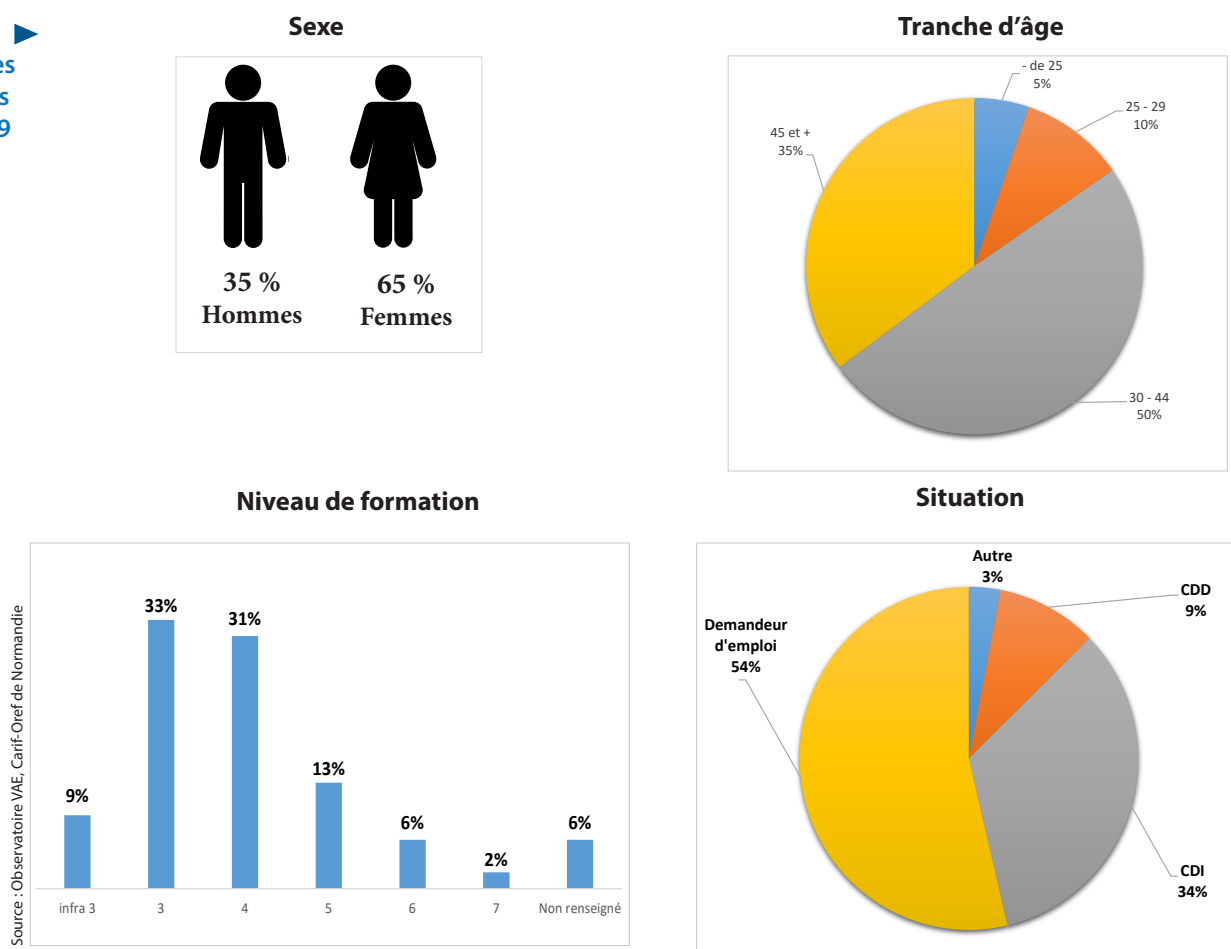
Les conseillers PRC proposent un suivi spécifique aux personnes dans des situations sociales particulières, ou pour qui l'écrit ou les différentes démarches administratives paraissent compliquées. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche VAE, afin de lever les difficultés qui peuvent être rencontrées.

Les conseillers PRC sont amenés à formuler plusieurs préconisations pour une même personne à l'issue de l'entretien conseil. 75 % des personnes reçues ont été dirigées vers une solution de VAE : 53 % concernent une unique certification, pour 22 % vers plusieurs certifications.

Au regard de l'expérience des candidats, les personnes sont orientées le plus souvent vers un diplôme de l'Education nationale (32 %), un diplôme d'Etat du sanitaire et social (14 %), un diplôme de l'enseignement supérieur (13 %) ou un titre professionnel du ministère de l'Emploi (12 %).

Les profils des candidats qui se rendent dans un PRC pour la première fois changent très peu d'une année sur l'autre.

Figure 2 : Profils des personnes accueillies pour la première fois dans un PRC en 2019



La valorisation de l'expérience de ces publics fragiles est d'autant plus complexe qu'elle peut être morcelée et acquise dans différents environnements, dont à l'étranger. 270 personnes en ont bénéficié, soit 7 % de plus qu'en 2018. Elles peuvent bénéficier de plusieurs rendez-vous pour faire aboutir leur démarche de VAE. Cet accompagnement est différent de l'accompagnement méthodologique, réalisé par les organismes accompagnateurs qui se concentre sur la réalisation du dossier et la préparation au jury.

Les conseillers PRC ont animé 204 réunions d'information collectives sur la VAE en 2019 (11 % de plus qu'en 2018), touchant ainsi 2 326 personnes (- 9 % comparativement à 2018). 245 réunions partenariales (avec Pôle emploi, des entreprises...) qui visent à présenter le dispositif VAE de manière adaptée, ont également été mises en place, soit une augmentation de 6 % en 2019.

Forte baisse dans les dossiers de recevabilité déposés : 2 389 dossiers déposés en 2019, contre 3 234 un an plus tôt

Les personnes entament leur parcours VAE par l'étape de la recevabilité. Ils doivent renseigner le ou les dossiers de demande de recevabilité. Une fois complété, le dossier est remis à l'organisme certificateur sélectionné par le candidat. Chaque organisme vérifie l'éligibilité de la demande au vu de l'expérience décrite.

2 389 parcours VAE ont été engagés auprès des certificateurs normands, contre 3 234 en 2018 (soit - 26,1 % par rapport à 2018). La Direccte Normandie enregistre 115 dossiers déposés contre 198 en 2018 (soit - 41,9 %), le Cnam Normandie reçoit 58 dossiers contre 89 en 2018 (soit - 34,8 %), le Dava Normandie réceptionne 1 187 dossiers contre 1 794 en 2018 (soit - 33,8 %) et la DRDJSCS Jeunesse et sport étudie 121 dossiers contre 147 en 2018 (soit - 17,7 %).

*Précision : le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (CNCP) définit le niveau de qualification associé à chaque certification professionnelle. Il précise la gradation des compétences associées à chacun des niveaux. La nomenclature a changé selon la correspondance suivante :

Nomenclature de 1969	CNCP	Equivalence /diplômes
Niveau V	Niveau 3	CAP
Niveau IV	Niveau 4	Bac
Niveau III	Niveau 5	Bac +2
Niveau II	Niveau 6	Licence
Niveau I	Niveau 7	Master
	Niveau 8	Doctorat

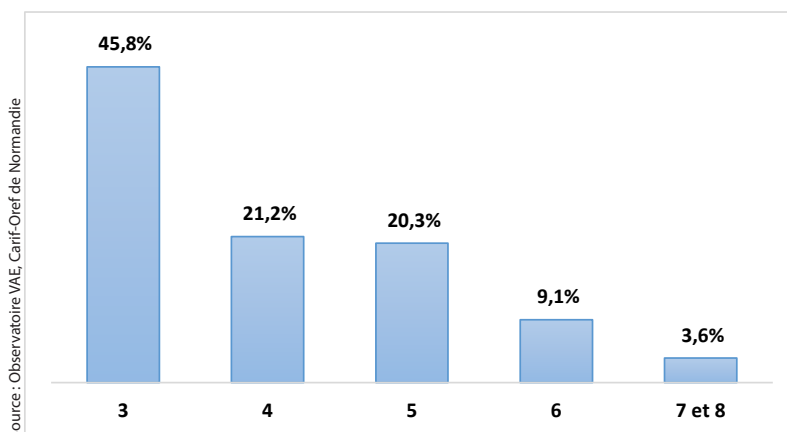
Le secteur sanitaire et social toujours en tête

Le GFE *Santé, social et soins personnels* regroupe 57,7 % des demandes de recevabilité en 2019 et arrive toujours loin devant les autres spécialités de formation. La *Gestion et traitement de l'information* (professions tertiaires : comptabilité, gestion, secrétariat, informatique) arrive en deuxième position (10,1 %), précédant les certifications du *Commerce*, soit 10 %. Viennent ensuite les certifications relatives à *l'Hôtellerie, tourisme, loisirs* (6,5 %) et les certifications du *Transport, logistique* (2,1 %).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse. La loi « Choisir son avenir professionnel » a modifié en profondeur le paysage de la formation professionnelle dont le système de financement. Pour la VAE, la fin du financement du congé VAE a marqué un coup d'arrêt, le temps que le compte personnel de formation (CPF) soit opérationnel et rentre dans les pratiques. Par ailleurs, le dispositif expérimental lié à la loi du 5 septembre 2018 de VAE par blocs de compétences sur les titres professionnels du ministère du Travail à destination des salariés en Parcours emploi compétences (PEC), n'a pas encore porté ses fruits.

Le taux de recevabilité est élevé et en très légère baisse : il atteint 91,6 %, contre 93,3 % en 2018. Les taux de recevabilité se situent entre 80 % et 100 % pour la plupart des certificateurs (voir tableau 3 page 6), hormis pour l'université de Caen qui est à 61,2 %.

Graphique 1 : Dossiers de recevabilité déposés selon le niveau* de la certification visée en 2019



45,8 % des candidats se positionnent sur des formations de niveau CAP (niveau 3), juste avant les candidats aux certifications de niveau Bac (21,2 %), suivi de près par les certifications de niveau Bac+2, en forte diminution (20,3 %, contre 31,1 % en 2018).

Tableau 1 : Dossiers de recevabilité déposés par GFE en 2019 en Normandie

GFE (Groupe Formation Emploi)	Part (%)
Santé, social, soins personnels	57,7
Gestion et traitement de l'information	10,1
Commerce	6,5
Hôtellerie, tourisme, loisirs	2,1
Transport, logistique	1,6
Mécanique	1,6
Autres (enseignement, magistrature, général)	1,6
Production alimentaire	1,3
Environnement, nettoyage, sécurité	0,8
Appui à la production des industries	0,8
Total	100

Au total, 395 certifications différentes ont été visées par les candidats à la VAE en 2019. 58 % des certifications ne concernent qu'un unique candidat (pour 10 % du total de candidats). Le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (tableau 2) arrive en tête des certifications les plus demandées en 2019 : 274 dépôts de dossiers de recevabilité, soit 11,5 % de l'ensemble des demandes de recevabilité, + 22 dossiers par rapport à l'année précédente. Le Diplôme d'Etat d'Accompagnement de la vie à domicile se positionne à la quatrième place avec 112 dépôts de dossiers suivi de près par le Diplôme d'Etat d'Accompagnement éducatif petite enfance avec 110 dossiers remis. Les dix premières certifications rassemblent 50,6 % des candidats.

Tableau 2 : Dossiers de recevabilité déposés pour les dix certifications les plus demandées en 2019

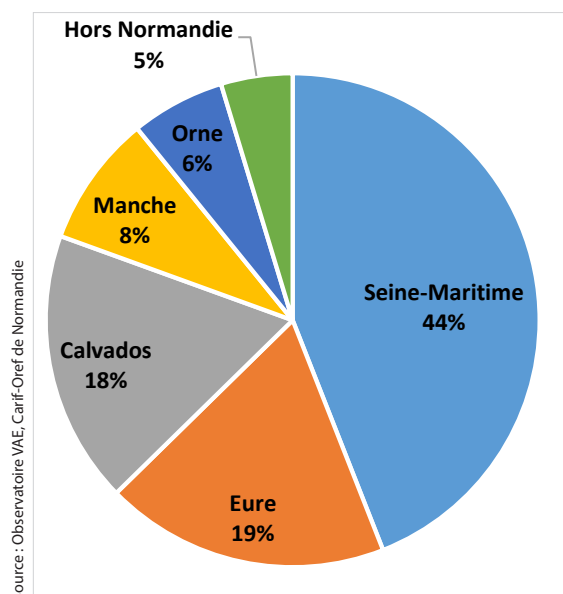
Certifications	Effectif	Part (%)
Diplôme d'Etat d'Aide soignant (DEAS)	274	11,5
Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé	191	8
Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur	118	4,9
Diplôme d'Etat d'Accompagnement de la vie à domicile (DEAES-VD)	112	4,7
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	110	4,6
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)	103	4,3
Management des Unités commerciales	102	4,3
Diplôme d'Etat d'Accompagnement de la vie en structure collective (DEAES-SC)	96	4
Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)	60	2,5
Diplôme d'Etat d'Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (DEAES-ED)	43	1,8
Total 10 premières certifications visées	1209	50,6

Source : Observatoire VAE, Carif-Oref de Normandie

Les candidats seinomarins largement majoritaires

95,3 % des candidats résident en Normandie. 4,7 % sont domiciliés dans une autre région. Les candidats seinomarins sont les plus nombreux, avec 44 % des dossiers déposés. L'Eure arrive à la deuxième place (18,6 %), avant le Calvados (17,9 %). Les proportions connaissent peu d'évolution par rapport à l'année précédente.

Graphique 2 : Dossiers de recevabilité déposés auprès des certificateurs normands en 2019 selon le département de résidence des candidats



Source : Observatoire VAE, Carif-Oref de Normandie

Hausse de 12,4 % des passages en jury en 2019 : 1 644, contre 1 463 en 2018

Le passage du jury est la dernière étape du parcours VAE. Il permet aux candidats de valider leur certification totalement, partiellement, ou de se la voir refuser si le jury estime qu'ils n'ont pas acquis les connaissances et compétences nécessaires à l'obtention de la certification demandées. Dans le cas d'une validation partielle ou d'un refus, les candidats ont la possibilité d'entreprendre un parcours complémentaire qui leur permettra de se présenter à nouveau devant le jury.

La plupart des certificateurs connaissent une augmentation du nombre de jurys mais c'est essentiellement pour les jurys de la Drdjscs Sanitaire et social que l'augmentation est la plus significative avec 441 jurys contre 288 en 2018 soit 53,1% d'augmentation (voir tableau 3 page 6). Cette dernière s'explique par un effet de calendrier.

La part des validations totales, partielles et refusées diminue également : parmi les candidats passés en jury de VAE en 2019, 64 % (- 2 point) ont validé complètement la certification visée, 24 % (- 3 points) ont obtenu une validation partielle, et 12 % (- 1 points) n'ont pas obtenu de validation. Si la moyenne du taux de validation a du sens, le calcul du taux de validation totale au niveau de la certification est à prendre avec précautions, compte tenu des volumes de candidats positionnés sur chaque certification. Seules deux certifications ont permis à plus de 100 candidats de passer devant un jury. Il s'agit du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant et du Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé.

Leurs résultats sont à l'opposé : le premier fait partie des diplômés pour lesquels le taux de validation partielle est parmi les plus forts. Alors que le deuxième présente systématiquement des taux de validation totale élevés.

Les hommes obtiennent un peu plus fréquemment que les femmes une validation totale : 65 %, contre 63 % pour ces dernières. La part de validation partielle est plus élevée chez les femmes (25 %, contre 22 % pour les hommes).

58 % des candidats qui présentent une certification du GFE *Santé, social, soins personnels* obtiennent une validation totale et 29 % une validation partielle. Les taux de validation totale sont plus favorables dans le GFE du *Commerce* (87 %) et le GFE *Gestion et traitement de l'information* (66 %).

En revanche, pour les métiers de la *Création et production artistique*, la part des validations totales et celles des validations partielles sont quasiment au même niveau (respectivement 40 % et 43 %). Trois GFE présentant plus de 20 candidats obtiennent des taux de validation totale supérieurs à 80 % : outre le *Commerce* il s'agit de la *Production alimentaire* (82 %) et de la *Transformation des matériaux, procédés* (80 %).

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de la recevabilité et du jury pour chacun des certificateurs : il ne saurait faire l'objet d'une comparaison en termes de performances compte tenu des pratiques inhérentes à chaque certificateur et des exigences spécifiques au référentiel de compétences, au niveau de la certification visée et au jury.

Tableau 3 : Les chiffres de la VAE par certificateur en 2019 en Normandie

Certificateur	Etape de la recevabilité			Etape du jury			
	Nombre de dossiers de recevabilité déposés	Nombre de dossiers recevables	Taux de recevabilité (%)	Nombre de passages en jury	Taux de validation totale (%)	Taux de validation partielle (%)	Taux de refus (%)
Dava	1187	1168	98	945	72	15	13
DRDJSCS Sanitaire et social	775	637	82	441	50	38	11
DRDJSCS Jeunesse et sport	121	101	83	61	49	33	18
Directcte	115	114	99	ND***	ND	ND	ND
Cnam	58	58	100	18	67	33	0
Université de Caen	49	30	61	23	87	13	0
Ministère de la Défense	30	30	100	14	50	50	0
Draaf	18	18	100	12	58	42	0
Université de Rouen	13	11	85	36	72	22	6
Réseau des CCI*	10	10	100	5	60	40	0
Grandes écoles**	8	7	88	2	100	0	0
Université du Havre	5	5	100	15	80	20	0
Cefedem				70	41	41	17
Dirm-Memn				2	0	0	100
Total Normandie	2389	2189	92	1644	64	24	12

Source : Observatoire VAE Carif-Oref de Normandie

Précisions : Néoma Rouen Business School n'a pas participé à l'enquête 2019.

En fonction des années et des organisations spécifiques à chaque certificateur, il arrive que la réception de dossiers de recevabilité ou l'organisation de jury puisse être interrompue, pour un semestre, une année... C'est le cas par exemple pour le Cefedem et la Dirm-Memn.

* La catégorie « Réseau des CCI » regroupe l'Ifa Marcel Sauvage et la CCI de l'Eure.

** La catégorie « Grandes écoles » regroupe le Cesi de Rouen ainsi que l'Ecole de Management de Normandie.

***ND : Données Non Disponibles

Collection Repères du Carif-Oref de Normandie

Téléchargeable sur www.cariforefnormandie.fr
contact@cariforefnormandie.fr

Site de Rouen

Atrium
115 boulevard de l'Europe BP 1152
76 100 Rouen
Tel : 02 35 73 77 82

Site de Caen

Unicité bâtiment A
10 rue Alfred Kastler
14 000 Caen
Tel : 02 31 95 52 00

Réalisation :

Elise Dehays

PAO :

Agnès Ercosman
Nathalie Grember

Directeur de publication :

Luc Chevalier

Publication gratuite
ISSN : 2114 - 0723

Reproduction autorisée sous conditions de mentionner la source

Ces travaux bénéficient d'un financement spécifique de la Direccte et d'un partenariat avec la mission VAE de la Région Normandie